



CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 novembre 2010

MAIRIE DE PEYPIN

PROCES VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE

Le 30 novembre 2010 le Conseil Municipal, convoqué le 23 novembre 2010, s'est réuni sous la présidence de Monsieur SALE Albert, Maire de PEYPIN

Monsieur SALE procède à l'appel nominatif des membres.

■ GROUPE «TOUS UNIS POUR PEYPIN»

Albert SALE

Martine ETIENNE

Marcel CAVAGNARO

Danielle GALIANO

Roger PIRONTI

Sabine MAGAGLI

Jean-Marie LEONARDIS

Rozenn MOUSTIER

Pierre BAISSÉ

Carine COUTURIER

Jean GIBOUREAU

Laura GIANASTASIO

Gérald CASTELLANI

Marcelyne PERSOGLIO

Pouvoir à Jean-Pierre EQUINE

Yannick HUYGHE

Christiane SANCHEZ

Gérard REBAI

Pouvoir à Marcel CAVAGNARO

Corinne FRAYSSE

Nicole TORNATORE

Jean-Pierre EQUINE

Amandine BRUNO

Pouvoir à Jean GIBOUREAU

Georges MAZEREAU

Mélissa VILLALBA

Pouvoir à Albert SALE – Arrivée à 19 H 10

Matthieu VACOTTI

■ GROUPE «PEYPIN ET VOUS»

Marie-Odile CANTAREIL

Catherine ROMAN

Olivier BROURHANT

Arrivée à 18 H 45

Alain CANTO

Absent

■ GROUPE «PEYPIN POUR VOUS ET PAR VOUS»

Christian BARONI

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir procéder à la désignation du secrétaire de séance, il propose la candidature de Danielle GALIANO pour le groupe « Tous Unis pour Peypin » ; Le groupe « Peypin et Vous » propose la candidature de Catherine ROMAN

Il est procédé au vote :

24 Voix Pour Danielle GALIANO

2 Voix Pour Catherine ROMAN

1 Abstention

Monsieur le Maire donne lecture des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre des délégations consenties par délibération n° 3744 en date du 2 juin 2009

242	13/09	Droits de place marché de Noël 2010
243	07.10	Convention entre l'ALSH et BADABOUM THEATRE – spectacle de Noël 16 décembre 2010
244	11/10	Convention entre la Commune de Peypin et SCI LOVIBA 1 – Participation extension réseaux ERDF – quartier Puits Armand
245	18/10	Soirée Karaoké à la MDJ – 27 novembre 2010
246	25.10	Contrat de maintenance ADIC
247	25.10	Convention de séjour entre l'EURL RECLOSES et la MDJ – séjour ski

Monsieur BARONI s'étonne de la décision 244 car il pensait que la commune n'intervenait plus au niveau des réseaux.

Monsieur le Maire lui rappelle que lors du conseil municipal du 28 septembre dernier, une délibération générale l'a autorisé à signer les conventions par décision. Il ajoute que cette convention est nécessaire pour l'obtention du permis de construire, le demandeur devant l'accepter au préalable. Il précise que le montant des travaux est versé par le demandeur à la mairie qui ensuite le reverse à ERDF.

Arrivée de Monsieur Olivier BROURHANT à 18 H 45

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 28 SEPTEMBRE 2010

Monsieur le Maire demande si le procès-verbal du 28 septembre 2010 appelle des remarques.

Monsieur BARONI souligne qu'il souhaite voir apparaître les motifs de ses votes sur le procès-verbal. De même, il ajoute que le procès-verbal étant publié avant d'avoir été approuvé par le Conseil Municipal, il souhaiterait qu'une mention apparaisse sur le procès-verbal : « sous réserve d'approbation par le prochain Conseil Municipal ».

Monsieur le Maire lui rappelle que le procès-verbal doit être publié dans les 8 jours suivant le Conseil Municipal et qu'il est donc impossible d'attendre l'approbation du Conseil Municipal suivant pour l'entériner. La procédure est de toute façon respectée puisque les éventuelles remarques figurent dans le procès-verbal suivant, il n'y a donc pas lieu d'établir cette mention.

Monsieur BARONI précise qu'il s'abstiendra sur ce point pour les raisons invoquées.

Aucune autre remarque n'étant apportée, il est procédé au vote :

27 Voix Pour

1 Abstention

2 – PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU SEJOUR DES CLASSES DE PEYPIN (MARCEL PAGNOL) POUR 2011

Monsieur le Maire passe la parole à Madame Danielle GALIANO, Adjointe aux affaires scolaires, qui donne connaissance du projet des deux classes de l'école élémentaire Marcel Pagnol qui souhaitent organiser un séjour à LA BREOLE (Haute Provence)

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir accorder une participations financière à ces deux classes et propose de fixer la participation par enfant et par jour à 4.50 €, soit pour 6 jours, du dimanche 3 avril au vendredi 8 avril 2011 :

- Pour la classe de Madame FARISS – 26 élèves : 702.00 €
- Pour la classe de Madame BLANC – 26 élèves : 702.00 €

Monsieur BARONI tient à préciser, à propos des affaires scolaires, qu'il avait bien reçu le règlement intérieur des études surveillées. Monsieur le Maire le remercie de son honnêteté intellectuelle.

Madame ROMAN demande si les projets sont réservés au groupe scolaire Marcel Pagnol ; Madame GALIANO lui répond qu'il s'agit de volontariat de la part des enseignants mais qu'un projet sur le cinéma est également à l'étude pour l'école d'Auberge Neuve.

Aucune autre remarque n'étant apportée, il est procédé au vote :

28 Voix Pour

3- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Pour les besoins du service et compte-tenu des missions confiées aux agents:

- Création de deux postes d'Adjoints Techniques de 1^{ère} Classe à Temps Non Complet au 6 décembre 2010 pour le service Restauration et Création d'un poste d'Adjoint Technique 1^{ère} Classe à Temps complet pour les Services Techniques.
Ces nominations interviendront au 31 décembre 2010 après avis de la Commission Administrative Paritaire et de la vacance de poste correspondante. Ces nominations au choix sont possibles car des agents ont été nommés en 2010 après réussite à examen professionnel.
Trois postes d'Adjoints Techniques de 2^{ème} Classe seront supprimés après avis du prochain Comité Technique Paritaire.
- Création pour les services Techniques municipaux d'un poste d'Agent de Maîtrise Principal à Temps Complet au 15 décembre 2010 avec une date de nomination au 1^{er} février 2011, après avis de la Commission Administrative Paritaire et vacance du poste correspondant auprès du Centre de Gestion des bouches du Rhône.
Un poste d'Agent de Maîtrise sera supprimé après avis du prochain Comité Technique Paritaire.
- Création pour les services Techniques d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe à Temps Complet au 15 décembre 2010. La nomination interviendra au 1^{er} février 2011 après

avis de la Commission Administrative Paritaire et vacance du poste correspondant auprès du Centre de Gestion des bouches du Rhône.

Un poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} Classe à Temps Complet sera supprimé après avis du prochain Comité Technique Paritaire.

- Création d'un poste d'Adjoint Administratif de 1^{ère} Classe à temps Complet au 15 décembre 2010 suite à réussite à un examen professionnel et compte tenu des missions dévolues à l'agent. La nomination interviendra au 1^{er} février 2011. Un poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} Classe sera supprimé après avis du prochain Comité Technique Paritaire.

Grades ou emplois	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
Filière administrative				
Directeur Général des Services (attaché)	A	1	1	0
Attaché	A	1	1	0
Redacteur Chef	B	1	1	0
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	1	1	0
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	2	2	0
Adjoint administratif de 1ère classe	C	2	1	0
Adjoint administratif de 2ème classe	C	11	10	0
TOTAL		19	17	0
Filière technique				
Agent de maîtrise principal	C	2	1	0
Agent de maîtrise	C	3	3	0
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	1	1	0
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C	1	0	0
Adjoint technique de 1ère classe	C	10	7	2
Adjoint technique de 2ème classe	C	38	38	22
TOTAL		55	50	24
Filière sanitaire et sociale				
Puéricultrice de santé	A	1	1	0
Educateur jeune enfant	B	2	2	0
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	C	2	2	0
Auxiliaire de puériculture de 1ère classe	C	7	7	0
ATSEM 1ère classe	C	2	2	1
Agent social de 2ème classe	C	1	1	0
TOTAL		15	15	1
Filière animation				
Adjoint d'animation de 2ème classe	C	9	9	4
TOTAL		9	9	4
Filière culturelle				
Assistant qualifié de conservation du Patrimoine 2ème classe	B	1	1	0
Adjoint du patrimoine de 2ème classe	C	1	1	1
TOTAL		2	2	1
Filière police municipale				
Brigadier Principal	C	1	1	0
Gardien de police	C	3	3	0
TOTAL		4	4	0
TOTAL GÉNÉRAL		104	97	30

Monsieur BARONI souhaite savoir s'il s'agit uniquement de promotions. Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

Madame ROMAN demande une explication sur l'augmentation du personnel par rapport au tableau de mars dernier. Madame DUFRENE lui rappelle que la nomination à certains postes n'interviendra que début 2011, il ne peut être procédé à la suppression des postes actuels d'où une différence.

Aucune autre question n'étant posée, il est procédé au vote :
28 Voix Pour

4- DEMANDE DE SUBVENTION DE LA CHATTERIE SAINT ROCH

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu les membres de l'association. Ces derniers lui ont fait part des difficultés rencontrées devant le nombre croissant de chats errants. L'association est intervenue à maintes reprises pour l'année 2010, pour une valeur de 1 193 €. Monsieur le Maire dresse un état récapitulatif des interventions pour les 3 dernières années à la demande de Madame CANTAREIL.

Afin de les aider dans leur démarche, Monsieur le Maire propose de leur attribuer une subvention de 300 € - trois cents euros -

Aucune remarque n'étant apportée, il est procédé au vote :
28 Voix Pour

5- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION TENTADANSE

Les droits d'occupation du domaine public générés par la manifestation organisée par l'association TENTADANSE, s'élèvent à 410 €. Il convient de reverser cette somme sous la forme d'une subvention exceptionnelle.

Monsieur BARONI propose de prendre une délibération qui permettrait au Maire de reverser ces droits par décision.

Madame DUFRENE lui répond que c'est impossible ; cette forme de reversement ayant été préconisée par la Perception, suite à une remarque de la Chambre Régionale des Comptes, dans le passé.

Aucune autre remarque n'étant formulée, il est procédé au vote :
28 Voix Pour

6- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION EXISTER

Les droits d'occupation du domaine public générés par la brocante organisée le 19 septembre 2010 par l'association EXISTER, s'élèvent à 2 881 €. Il convient de reverser cette somme sous la forme d'une subvention exceptionnelle.

Aucune remarque n'étant apportée, il est procédé au vote :
28 Voix Pour

Arrivée de Mademoiselle VILLALBA à 19 H 10.

7- SUBVENTION A L'AMICALE DE LA COMPAGNIE DE GENDARMERIE D'AUBAGNE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande de subvention de l'Amicale de la Compagnie de Gendarmerie d'AUBAGNE, en vue d'offrir à ses membres des rencontres festives, telles l'arbre de Noël des enfants du personnel.

Monsieur BARONI ne comprend pas pourquoi on ne donne à la Gendarmerie.

Monsieur BROURHANT s'étonne que la subvention soit demandée par Aubagne plutôt que Gréasque dont nous dépendons.

Monsieur le Maire souligne qu'Aubagne est la Brigade territoriale de rattachement.

Aucune autre question n'étant posée, il est procédé au vote :

23 Voix Pour

1 Voix Contre

4 Abstentions

8- DECISION MODIFICATIVE N° 3

Monsieur le Maire donne lecture des chiffres (cf tableau en annexe)

Fonctionnement :

- Augmentation des crédits du chapitre 012 (charges de personnel)

Investissement :

- Augmentation des crédits nécessaires pour les travaux prévus pour le Foyer 3^{ème} âge.
- Augmentation des crédits nécessaires pour l'acquisition des jeux Modulaires Ecole Pagnol.

Madame ROMAN demande des explications sur le mouvement de 35 000 € en entretien, elle souhaite savoir si c'est parce qu'on laisse décrépir les bâtiments ou si le poste avait été surévalué. Monsieur le Maire explique que rien n'est laissé à l'abandon mais qu'il vaut mieux en prévoir un peu plus financièrement plutôt que pas assez afin de faire face aux imprévus.

Aucune autre remarque n'étant apportée, il est procédé au vote pour la section de fonctionnement :

25 Voix Pour

2 Voix Contre

1 Abstention

Madame ROMAN reprend la parole sur la section d'investissement et déduit d'après le tableau fourni que la subvention pour le clocher a été refusée.

Monsieur le Maire répond que la subvention a bien été attribuée mais que l'entreprise a préféré reporter les travaux au printemps.

Quant au self, il sera programmé pendant les grandes vacances pour faire les travaux en toute sécurité.

Monsieur le Maire ajoute que les bureaux du centre socioculturel vont être déplacés dans le local de la police municipale (dès que ceux-ci seront disponibles) pour un meilleur accueil.

Aucune autre remarque n'étant apportée, il est procédé au vote pour la section d'investissement :

25 Voix Pour
2 Voix Contre
1 Abstention

9- RETROCESSION CESSION GRATUITE MADAME TASSIN

Monsieur le Maire rappelle les faits : lors de la délivrance du permis de construire N°13073663737, en date du 28 mars 1976 à Monsieur HAUDIQUET Paul – ex époux décédé de Madame TASSIN, il avait été exigé en vue d'élargir le chemin communal dit des Terres Blanches, la cession gratuite d'une bande de terrain de 106 m² sur une parcelle cadastrée section AS 198 pour une superficie de 198 m².

Il s'est avéré qu'au cours des travaux de remaniement du cadastre effectués en 1990, les géomètres chargés de cette opération ont intégré la totalité de la parcelle dans le domaine privé de la commune sans tenir compte de la cession.

Afin de régulariser cette situation, il est nécessaire d'établir un acte administratif rétablissant la pleine propriété de cette parcelle à Madame TASSIN, étant donné qu'un élargissement de la voirie dans ce secteur n'est pas envisageable.

Monsieur BROURHANT demande pourquoi cette régularisation a lieu si tard. Madame ROATTA lui répond qu'il s'agit d'un concours de circonstances, Madame TASSIN ayant déposé une demande de travaux pour sa clôture, les vérifications faites ont mis à jour cette situation. Elle ajoute que cette régularisation sera effectuée par acte administratif rédigé par le service administratif.

Aucune autre remarque n'étant apportée, il est procédé au vote :
28 Voix Pour

Communications

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le prochain conseil communautaire se déroulera le 15 décembre prochain à 18 H 00, au centre socioculturel, au cours duquel Monsieur BAISSÉ sera installé dans ses fonctions de conseiller communautaire.
- Côté informatique, mise en place d'un système de sauvegarde automatique journalière externalisée.
- Enfin, Monsieur le Maire apporte des précisions sur le dossier Bédelin et rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il peut être consulté au service urbanisme.

2 permis ont été délivrés : un pour le supermarché dont 826 m² de surface de vente et 200 m² de réserve, soit un total de 1 026 m², et l'autre pour la construction de 78 logements (24 en accession à la propriété et 48 en locatif social).

Les logements devant être construits à l'emplacement du jeu de boules actuel, la Société EIFFAGE s'est engagée par écrit à remplacer le jeu de boules et la buvette avant de débiter les travaux de construction.

Madame ROMAN s'inquiète des infrastructures qui risquent d'être insuffisantes. Monsieur le Maire rappelle que la commune paie une pénalité de 80 000 € pour les logements sociaux non construits et qu'il sera par la même occasion possible d'éviter les fermetures de classes et repenser la carte scolaire.

Monsieur BROURHANT demande combien de logements sociaux sont recensés et combien il en faudrait pour ne plus payer d'amende. Monsieur le Maire lui répond qu'une centaine de logements sera recensée à l'achèvement des travaux alors qu'il en faudrait le triple.

Il précise également qu'aucune coupe d'arbres « nobles » ne sera réalisée !

Lecture faite, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 45.

Monsieur le Maire souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à l'ensemble des membres du Conseil Municipal et leur donne rendez-vous en 2011 pour le prochain Conseil.

Le Maire,
Albert SALE

La Secrétaire,
Danielle GALIANO